

Le service d'accueil pour jeunes « Le Trèfle » fermé à cause de maltraitements

Le service d'aide et d'accompagnement éducatif « Le Trèfle », installé à Couillet, va devoir fermer ses portes. Ordre du ministre. La prise en charge des jeunes n'y était pas du tout adéquate : de nombreux manquements voire des maltraitements ont été constatés. Les 21 pensionnaires, âgés entre 3 et 13 ans, sont en train d'être transférés vers d'autres institutions.

Anthony Dufrane, député wallon originaire de Charleroi, n'est pas resté insensible face à la situation des jeunes du « Trèfle ». Soucieux de l'avenir des résidents du SAAE, l'échevin empêché (PS) a posé une question à Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. « Les lieux ont dû fermer leurs portes en raison de maltraitements commis en son sein. Par conséquent, les enfants doivent être réorientés vers différents services et 24 lits deviennent disponibles », a-t-il pointé. Certains jeunes avaient été placés dans ce centre pour maltraitance. Le fait d'en subir également au sein du service a dû constituer une épreuve supplémentaire pour eux... »

Et de questionner : « Qu'avez-vous prévu pour les réorienter de la meilleure manière possible ? Un travail psychologique ne devrait-il pas être entamé ? À quelles institutions les 24 lits disponibles seraient-ils at-

tribués ? Étant donné le manque de places dans les institutions de l'Aide à la jeunesse, n'est-il pas important de gérer cette situation au plus vite ? »

Une série d'interrogations auxquelles a répondu, sans détour, Rachid Madrane. « Le SAAE Le Trèfle connaît une situation de crise depuis environ deux ans, avec une rupture totale entre l'équipe éducative et le conseil d'administration, a-t-il débuté. La prise en charge des jeunes n'est pas du tout adéquate et de nombreux manquements ont été constatés. La commission d'agrément a d'ailleurs rendu, à la quasi-unanimité de ses membres, un avis négatif vu la non-conformité du service aux arrêtés. Nous avons eu l'occasion de rencontrer le conseil d'administration de l'institution. Le point de vue de ses membres est sans équivoque : ils souhaitent mettre fin à leur intervention puis dissoudre leur ASBL. »

Pour le ministre, Le Trèfle n'était plus à même de garantir une prise en charge de qualité dans l'intérêt des enfants. La situation était critique : la structure avait même été interpellée par un juge de la jeunesse ! « Vu les événements passés, la position de la commission d'agrément et la volonté manifeste du conseil d'administration d'arrêter toute activité, j'ai pris la décision de mettre en œuvre le retrait d'agrément du service au 30 juin pro-

chain, pointe-t-il. Si cette date a été choisie, c'est parce qu'il nous fallait un certain délai pour trouver une solution d'hébergement alternatif en faveur de tous les jeunes concernés. De plus, cette date coïncide généralement avec la période durant laquelle les autorités mandantes travaillent à une réintégration familiale. Certains jeunes seront peut-être concernés par ce processus, ce qui réduira le nombre de situations à traiter... » La recherche d'un nouveau toit pour les pensionnaires semble en très bonne voie : une solution a déjà été trouvée pour une dizaine d'entre eux. ■

E.V.